

Le CSA renouvelle la convention de TF1

Le 8 octobre dernier, le CSA et TF1 ont signé la nouvelle convention qui autorise la chaîne à émettre pour cinq ans renouvelables à compter du 1er janvier 2002. Les principales modifications de la convention portent sur les obligations générales et déontologiques de la chaîne, l'information économique et financière qu'elle aura à délivrer au Conseil et ses engagements en matière de programmes pour la jeunesse. Dans le cadre de ces émissions, la chaîne s'est engagée à mieux distinguer les éléments de publicité et de parrainage. En ce qui concerne la production audiovisuelle, TF1 a choisi de continuer à consacrer 16 % de son CA net de l'année précédente à la production d'œuvres d'expression originale française.